

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 10/11/2017 Version: 6.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : POLTECH WASHSOLID

Code du produit : 9592043

Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Réservé à un usage professionnel

#### Utilisations déconseillées 122

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

#### **Fabricant**

Pollet S.A.

Rue de la Grande Couture, 20

7501 Tournai-Doornik - Belgique-België

T +32 69 22 21 21 - F +32 69 21 02 83 info@pollet.eu - http://www.pollet.eu

#### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 70 245 245

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314 Dangereux pour le milieu aquatique H412

Danger chronique, Catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir section 16

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Éléments d'étiquetage 2.2.

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

Composants dangereux : SODIUM METASILICATE PENTAHYDRATE: SODIUM HYDROXIDE: SODIUM CHLORITE

Mentions de danger (CLP) H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever

immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin

Phrases EUH : EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

10/11/2017 FR (français) FDS Réf.: 9592043 1/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
SODIUM HYDROXIDE	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	25 - 50	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
SODIUM METASILICATE PENTAHYDRATE	(N° CAS) 10213-79-3 (N° CE) 229-912-9 (N° Index) 014-010-00-8 (N° REACH) 01-2119449811-37	5 - 10	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
SODIUM CARBONATE	(N° CAS) 497-19-8 (N° CE) 207-838-8 (N° Index) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19	5 - 10	Eye Irrit. 2, H319
SODIUM CHLORITE	(N° CAS) 7758-19-2 (N° CE) 231-836-6 (N° REACH) 01-2119529240-51	1 - 2,5	Ox. Sol. 1, H271 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Skin Corr. 1B, H314 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 1, H410

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
SODIUM HYDROXIDE	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 = <c 2)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(0,5 =<c 2)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(2 =<c 1b,="" 5)="" <="" corr.="" h314<br="" skin="">(C &gt;= 5) Skin Corr. 1A, H314</c></c></c>

Texte complet des phrases H: voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

10/11/2017 FR (français) FDS Réf.: 9592043 2/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la

production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

#### Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la substance au

cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

## Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart

des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

# Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)		
Belgique	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	2 mg/m³
Belgique	Classification additionelle	M
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

## Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

10/11/2017 FR (français) FDS Réf.: 9592043 3/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Matière solide.

Couleur : blanc.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Non applicable pH solution : > 13.5 (10%)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible
 : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

 Densité relative
 : 1,775 (1,75 - 1,8)

 Masse volumique
 : 1775 (1750 - 1800) g/l

 Solubilité
 : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Produit très réactif. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

## 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10/11/2017 FR (français) FDS Réf.: 9592043 4/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
--

11.1. Informations sur les effets toxicologique	11.1.
---	-------

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

SODIUM CARBONATE (497-19-8)	
DL50 orale	4090 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière -	2300 mg/l

3· /	
SODIUM CHLORITE (7758-19-2)	
DL50 orale	284 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	134 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité Non classé

Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Indications complémentaires

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. **Toxicité**

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxicité chronique pour le milieu aquatique

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)	
CL50 poisson 1	> 35 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 33 mg/l waterflea
SODIUM METASILICATE PENTAHYDRATE (10213-79-3)	
CL50 poisson 1	210 mg/l (CL50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	216 mg/l (CE50; 96 h)
SODIUM CARBONATE (497-19-8)	
CL50 poisson 1	300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	265 mg/l waterflea

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

POLTECH WASHSOLID	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

10/11/2017 FR (français) FDS Réf.: 9592043 5/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SODIUM METASILICATE PENTAHYDRATE (10213-79-3)		
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.	
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet	
DThO	Sans objet	
12.3. Potentiel de bioaccumulation		
POLTECH WASHSOLID		
Potentiel de bioaccumulation Non établi.		
SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)		
Log Pow	-388	
SODIUM METASILICATE PENTAHYDRATE (10213-79-3)		
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.	
SODIUM CARBONATE (497-19-8)		
Log Pow	-619	
SODIUM CHLORITE (7758-19-2)		
Log Pow	-27	

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 3262

 N° ONU (IMDG)
 : 3262

 N° ONU (IATA)
 : 3262

 N° ONU (ADN)
 : 3262

 N° ONU (RID)
 : 3262

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG) : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IATA) : Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s.

Désignation officielle de transport (ADN) : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. Désignation officielle de transport (RID) : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 3262 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, II, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 3262 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, II

Description document de transport (IATA) : UN 3262 Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s., 8, II

Description document de transport (ADN) : UN 3262 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, II
Description document de transport (RID) : UN 3262 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, II

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

## ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 Etiquettes de danger (ADR) : 8

10/11/2017 FR (français) FDS Réf.: 9592043 6/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



#### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8 Etiquettes de danger (IMDG) : 8



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8 Etiquettes de danger (IATA) : 8



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8 Etiquettes de danger (ADN) : 8



## RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 Etiquettes de danger (RID) : 8



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : II

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C6

10/11/2017 FR (français) FDS Réf.: 9592043 7/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: 274 Dispositions spéciales (ADR) Quantités limitées (ADR) : 1kg Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08

: B3 Dispositions spéciales d'emballage (ADR) Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP10

en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T3

pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

: SGAN, L4BN

: AT Véhicule pour le transport en citerne Catégorie de transport (ADR) : 2 Dispositions spéciales de transport - Colis : V11

(ADR)

: 80 Danger n° (code Kemler)

Panneaux oranges

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274 Quantités limitées (IMDG) : 1 kg Quantités exceptées (IMDG) : E2 Instructions d'emballage (IMDG) : P002 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08 Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B2, B4 Instructions pour citernes (IMDG) : T3 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33 N° FS (Feu) : F-A N° FS (Déversement) : S-B : B Catégorie de chargement (IMDG) Tri (IMDG) : SG35

Propriétés et observations (IMDG) : Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E2

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo : Y844

(IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 5ka

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et : 859

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et : 15kg

cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 863

Quantité max. nette avion cargo seulement : 50kg

(IATA)

(IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A3 Code ERG (IATA) : 8L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C6 Dispositions spéciales (ADN) : 274 Quantités limitées (ADN) : 1 kg Quantités exceptées (ADN) : E2

10/11/2017 FR (français) FDS Réf.: 9592043 8/10

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: PP, EP Equipement exigé (ADN) Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C6 Dispositions spéciales (RID) : 274 Quantités limitées (RID) : 1kg Quantités exceptées (RID) : E2

Instructions d'emballage (RID) : P002, IBC08

Dispositions spéciales d'emballage (RID) Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP10

en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T3

pour vrac (RID)

: TP33

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : SGAN, L4BN

Catégorie de transport (RID) : 2 Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W11 Colis express (RID) : CE10 Numéro d'identification du danger (RID) : 80

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement 15.1.

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de

biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du

producteur de détergents.

#### Directives nationales 15.1.2

France

Maladies professionnelles : non applicable

## Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 Sources des données

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le

règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Ox. Sol. 1	Matières solides comburantes, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A

10/11/2017 FR (français) FDS Réf.: 9592043 9/10

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

## FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

10/11/2017 FR (français) FDS Réf.: 9592043 10/10